

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_042

Arrondissement de TORCY

**Objet** : *Renouvellement du contrat de maintenance des défibrillateurs par la société Défibril.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** le contrat N° 77.2021.03.001 avec la société Défibril concernant la maintenance des défibrillateurs,

**Considérant** qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de maintenance des défibrillateurs,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder au renouvellement du contrat.

Décide :

Article 1 : De procéder à la reconduction du contrat de maintenance N° 77.2021.03.001 des défibrillateurs proposés par la société Défibril de Saint Laurent du Var concernant la maintenance des défibrillateurs, pour la période du 17 mars 2023 au 16 mars 2024 et pour un montant annuel de deux milles soixante-sept euros et quatre-vingt-six centimes HT (2367,86 euros HT).

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230407-002023\_042-AU

de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société défibril

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 7 avril 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

